



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

Les infrastructures du village de Sauges sont vieillissantes et n'ont pas fait l'objet de rénovations. Cette situation a conduit à une détérioration progressive de celles-ci au-delà de l'acceptable.

PGEE

Les mesures du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), datant de 2009, n'ont pas été mises en œuvre. Ceci d'autant plus que les projets et transformations réalisés récemment, notamment au chemin du Haut, sont prêts à se raccorder en séparatif sur le réseau communal.

Il est impératif de remédier à cette situation afin de soulager notre station d'épuration, nos ouvrages de pompage et réduire ainsi les coûts de fonctionnement tout en limitant les rejets de nos déversoirs d'orages dans les cours d'eaux. À ce sujet, il est intéressant de noter qu'actuellement les eaux de pluie du secteur se mélangent aux eaux usées et transitent par trois déversoirs d'orages jusqu'à la station de pompage du port de Saint-Aubin-Sauges, refoulées par deux pompes pour ensuite être traitées mécaniquement et biologiquement par la STEP du Rafour.

La mesure PGEE bénéficiera de subventions cantonales de l'ordre de 40%. Un gros travail reste à faire sur le secteur de Sauges en matière d'infrastructures et de PGEE.

Réseau d'eau potable

Il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer et moderniser le réseau de distribution d'eau potable dans la rue de la Fontanette. Les conduites vétustes ont déjà connu de nombreuses fuites (récemment deux fuites sur ce même secteur dont une en début d'année) entraînant des coûts importants. De plus, les anciennes vannes inopérables doivent être remplacées afin d'assurer un contrôle efficace et sécurisé du système de distribution.

La question de la sécurité incendie est également primordiale. Le renforcement de la couverture incendie exigée dans le cadre du projet par l'ajout d'une borne hydrante dans le secteur Caramèle nécessite une alimentation performante.

Réseau électrique

Le réseau électrique doit aussi être rénové au plus vite et renforcé par le Groupe E pour sécuriser l'approvisionnement du secteur. En effet, actuellement trois projets de panneaux photovoltaïques privés sont en attente du renforcement du réseau de distribution. Le Groupe E, dans le cadre de ce chantier, installera un projet de réalisation de station transformatrice pour desservir l'ensemble du village de Sauges. C'est aussi depuis ce nouvel ouvrage que l'alimentation du projet immobilier sera réalisé en coordination avec notre chantier.

Réseau multiservices

ello Communications SA va profiter de l'ouverture de ce chantier pour rénover le réseau de télécommunication numérique. Swisscom sera aussi approché en début de projet pour qu'il intervienne en bonne coordination de ce projet.

Éclairage public

L'éclairage public n'est plus conforme et très énergivore (sources lumineuses au mercure). Un système d'éclairage performant au LED répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux actuels sera mis en place.

Chaussée

La surface routière présente des signes d'usure précoce, une fissuration et un faïençage, qui mérite clairement une remise en état.

Arrêt de bus

De plus, l'arrêt de bus situé dans la rue de la Fontanette devant le home homonyme est classé en première priorité pour la mise aux normes LHand. Il est essentiel de rendre cet arrêt accessible à tous·tes, garantissant l'égalité des chances en matière de transport pour les personnes à mobilité réduite.

Collaboration avec projet immobilier : trottoir et emprise provisoire

Par ailleurs, cette initiative offre une opportunité unique de collaborer avec les promoteurs du projet immobilier voisin pour la réalisation d'un trottoir situé en partie sur la parcelle privée. Cela contribuera à améliorer la sécurité des piétons, favorisant ainsi une mobilité active et une liaison de Sauges vers le collège à proximité. Cette collaboration facilitera aussi la réalisation du chantier en mutualisant une piste de chantier sur la parcelle privée afin d'améliorer la logistique du chantier et permettre les accès des riverain·e·s situé·e·s dans l'emprise du projet.

Modération de trafic et espaces publics

Enfin, il convient de souligner que la réfection de la rue de la Fontanette permettra de ralentir le trafic avant l'entrée du centre du village de Sauges qui ne permet pas la réalisation de trottoir.

Actuellement, le gabarit routier prédominant rend difficile la création d'espaces publics qualitatifs pour les habitant·e·s. Le redimensionnement des chaussées aux standards actuels et la nécessité de sécuriser le carrefour d'accès au home donnent l'opportunité de réaliser une placette publique arborisée équipée de bancs accessibles aux résident·e·s de l'EMS. Des revêtements perméables et clairs seront favorisés dans ce secteur pour favoriser le confort estival.

Cette requalification contribuera à apaiser la circulation, offrant ainsi un environnement qualitatif plus convivial et sûr pour tous les usagers de la rue.

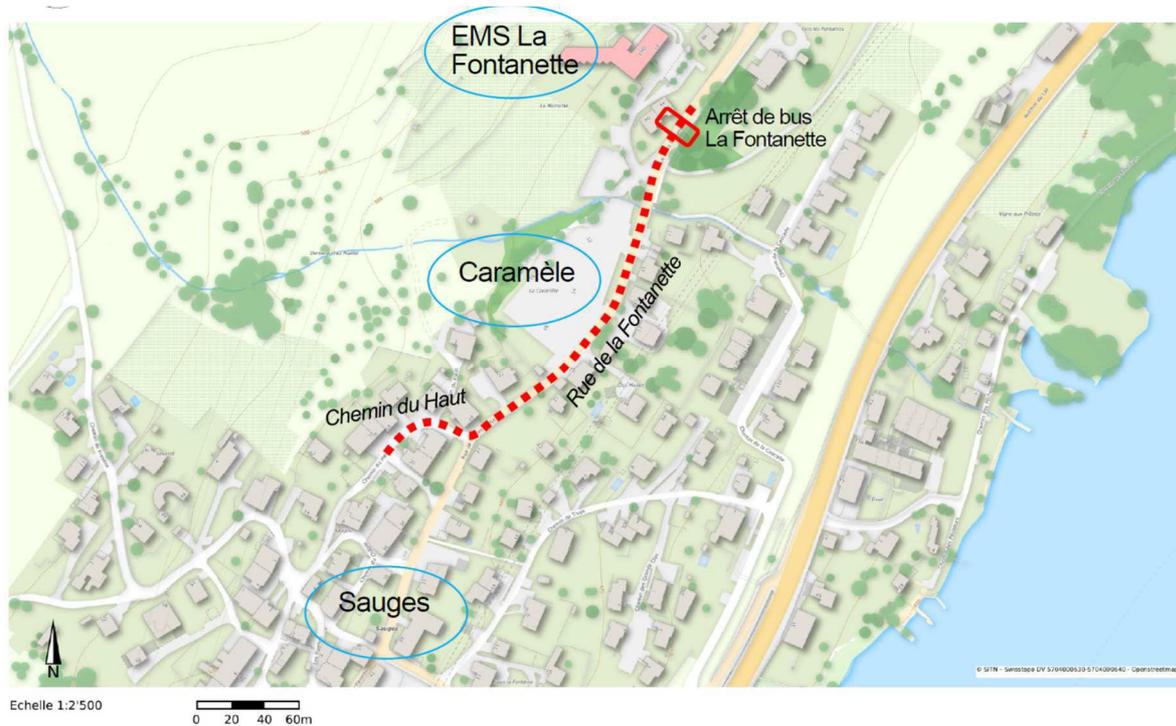
2. État existant

> Photos de l'existant



3. Projet

> Localisation du chantier



> **Projet d'aménagement de surface**

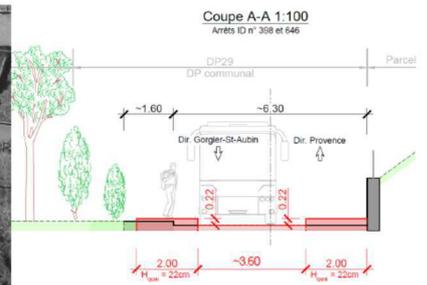
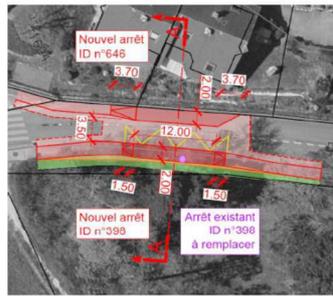


> **Plan des conduites des services ainsi qu'un extrait du PGEE pour la mesure 15**

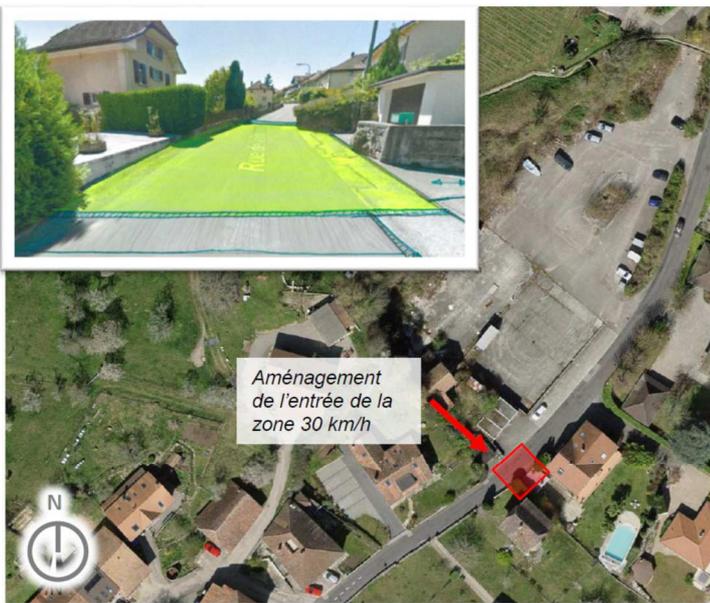
Extrait du PGEE de 2009 :
M15 Sauges «Vers les Fontaines»



> Principe de mise aux normes LHand de l'arrêt de bus « Fontanette »



> Principe de l'aménagement de la zone 30 km/h



Echelle 1:1'200



4. Coûts

Les travaux ont été devisés de la manière suivante :

aménagements de surface et récolte des eaux pluviales	CHF	770'000.-
conduite d'eau potable	CHF	170'000.-
éclairage public	CHF	300'000.-
traitement des eaux claires et usées	CHF	410'000.-
diverses prestations	CHF	80'000.-
Total TTC	CHF	<u>1'730'000.-</u>

Note : ces prix incluent la TVA (7.7%) ainsi que les honoraires de projet et de direction de chantier.

La charge d'amortissement sera induite de la manière suivante :

	Répartition des coûts		Frais annexes	Total HT	TVA 7.7%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel	
6150	Travaux publics	64.85%	1'070'000	51'879	1'121'879	0	1'121'879	2.84%	31'874	15'707	47'581
7100	Approvisionnement en eau	10.30%	170'000	8'242	178'242	0	178'242	1.25%	2'229	2'496	4'725
7200	Traitement des eaux usées	12.42%	205'000	9'939	214'939	0	214'939	2.00%	4'299	3'010	7'309
7203	Traitement des eaux claires	12.42%	205'000	9'939	214'939	0	214'939	2.00%	4'299	3'010	7'309

Sur le secteur, il n'y a pas d'objets ou d'infrastructures qui ne sont pas d'ores et déjà amortis.

Au sein du budget des investissements 2023, le crédit était devisé à CHF 1,5 million. En raison de la pluralité des intervenants, nous avons une demande de crédit supérieure.

5. Conclusion

La commission technique a été consultée le 30 mai 2023 et a préavisé favorablement à l'unanimité le crédit proposé.

En conclusion, la réfection de la rue de la Fontanette est une première étape essentielle pour assurer la sécurité, le confort et le renouvellement des infrastructures du village de Sauges.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour des travaux de PGEE, d'infrastructures souterraines et d'aménagements de chaussées à la rue de la Fontanette « Nord » à Sauges.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 7 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 juin 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une mesure PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 1.25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau, au taux de 2% pour la partie des travaux relatifs au traitement des eaux usées, au taux de 2% pour les travaux concernant les travaux de réfection de la route, au taux de 5% pour les travaux d'éclairage public et de mobilier urbain.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration de délai référendaire.

La Grande Béroche, le 26 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le (la) président(e),

Le (la) secrétaire,